



Présents : K. Bernardeau, A-C. Chasles, M. Chetiveaux, C. Chevalier, P. Hulin, N. Labarrière
M.T. Le Cabellec, P. Lemarchand, M. Liabeuf, N. Marec, M. Maillason, D. Minault, C. Panterne, M.
Rimbert, J. Véziers
Excusés : A. Bihouée, S. Bernardet, C. Charlier, J. Desfrançois-Noël, J-M Heslan, S. Ménoret.

Prise en charge par la SFR de contrats de maintenance et réparations exceptionnelles

Critères actuels (qui sont maintenus) :

- équipement géré par une PF
- 5 ans maximum après l'achat
- système de tarification de l'équipement en place
- système de réservation (GRR ou autre)
- utilisation de l'équipement au moins à 50% hors unité hébergeante.

La prise en charge des contrats de maintenance et des réparations exceptionnelles se fera dans la limite du budget de la SFR consacré à cette action (environ 75 k€/an pour 2015 et 2016 dont 20k€/an maximum pourront être dédiés à des réparations).

Les contrats seront pris en charge au prorata des demandes.

L'enveloppe de prise en charge exceptionnelle de réparations sera dédiée en priorité aux PF qui n'ont pas de contrat de maintenance pris en charge par la SFR. L'approbation de cette prise en charge sera soumise à l'avis de la commission PF/PT.

Les demandes de prise en charge des contrats de maintenance par la SFR doivent être envoyées à MT Le Cabellec au plus tard **pour le 30 juin**.

Concernant la prise en charge de **réparations exceptionnelles**, une première demande a été soumise par la PF Impact (6781,10 €HT) et a été validée par la commission.

Prise en charge par la SFR des frais de mission des personnels des PF

Une enveloppe d'environ 17 K€ est disponible à la SFR cette année, correspondant au reversement des 5% de frais de gestion générés par les recettes de facturation des PF de la SFR via Capacités.

En conseil de SFR, il a été décidé de consacrer cette enveloppe à la prise en charge de frais de mission des personnels ITA des PF : inscription à des colloques, frais de déplacements liés à ces colloques ou à des formations, frais de déplacements BGO.

La prise en charge se fera sur la base des modalités de prise en charge et remboursements des frais appliqués par l'Université de Nantes.

Cette demande devra se faire via un formulaire spécifique (modèle type joint). Fichier excel **disponible sur l'intranet de la SFR**, à adresser à Sandrine Minaud (sandrine.minaud@univ-nantes.fr).

Cette prise en charge est réservée aux personnels des PF-PT déclarés à au moins **0,5 ETP**.

La demande devra être soumise **au minimum un mois** avant la mission et soumise au bureau directeur de la SFR selon les critères suivants :

- apport /impact pour la PF/PT
- montant prévisionnel et caractère raisonnable de la dépense
- lors de missions communes à plusieurs PF, le co-voiturage et le partage des frais devront être privilégiés.

Logiciels de gestion des PF/PT

Il s'agissait à la fois d'identifier et d'étudier les caractéristiques de logiciels de gestion documentaire qui s'inscrivent dans une démarche qualité et/ou un processus de facturation mais aussi de voir les possibilités offertes en gestion de données.

- **ilab solutions (logiciel propriétaire) :**

Il est rappelé que la SATT a accompagné ces deux dernières années plusieurs PF/PT pour mettre en place leur système de facturation. A priori le financement de cet accompagnement va se terminer en 2017 par conséquent s'il reste des PF/PT intéressés, ils ont intérêt à le signaler rapidement.

La SATT a fait l'acquisition d'une licence d'utilisation pour 2 ans d'iLab solutions, logiciel destiné à optimiser l'organisation des plateformes technologiques de recherche.

Après interrogation de la DRPI de l'UN, cet outil ne sera pas obligatoire pour les PF/PT mais devrait nous être proposé.

- **Platform manager/sygriff (issu du libre) :**

Outil développé dans le cadre de l'axe imagerie de Biogenouest offrant différents modules : réservation, facturation, gestion et analyse de données.... Outil en phase de déploiement sur la plateforme MicroPiCell
Après interrogation, le conseil scientifique de BGO a validé la possibilité pour les PF BGO de solliciter l'accompagnement de Sylvain Prigent pour développer des modules adaptés aux besoins de chaque PF.

- **Filemaker pro** : solution toujours à l'étude par SNPS/SFR, pas d'équivalence en libre identifiée jusqu'à présent.

Perrine étudie la possibilité de monter une API (Application programming interface par exemple entre entre Filemaker pro et Platform manager.

- **ANISE** : solution de gestion d'animalerie utilisée par les Universités de Bordeaux et Toulouse, développée par la SATT Aquitaine. Les animaleries (UTE centre-ville) vont le tester.

Demande de gestionnaire des PF

Maintien du poste de gestionnaires UTE, passé de 60% à 100% : 60% UTE, 20% SFR, 20% IRS.

Question diverses (mises à jour bases de données, autofinancement, etc.)

Mise à jour des données administratives : publications, brevets 2014, 2015

Téléphonie : recueil des demandes de postes fixes de téléphonie.

Les responsables des PF-PT seront contactés très prochainement par MT Le Cabellec afin d'actualiser leurs données administratives (publication, brevets 2014, 2015)

Formulaire de demande de prise en charge par la SFR de frais de missions (colloques, formation, déplacements BGO...)

réservé aux personnels PF-PT déclarés à au moins 0,5 ETP sur PF-PT

*Formulaire complété à adresser par mail à Sandrine Minaud (sandrine.minaud@univ-nantes.fr)
1 mois minimum avant la mission pour des déplacements nécessitant des réservations train et/ou hôtel
et 2 semaines avant pour la prise en charge de déplacement voiture*

Merci de bien vouloir mettre le responsable scientifique de la PF en copie de votre mail de demande de prise en charge. Sauf contre ordre de sa part par retour de mail, la SFR examinera cette demande.

Dat de la demande :

Nom :

Prénom :

PF :

Fonction sur la PF :

Objet de la demande :

Lieu de la mission :

Date de début :

Date de fin :

Durée :

joindre le programme ou la convocation

Estimation des frais :

inscription
hébergement
nombre de repas (*forfait 15,25€*)
transport

sur la base des modalités de prise en charge de l'Université de Nantes

Apport/Impact pour la PF :

Examen de la demande par le bureau directeur de la SFR selon les critères suivants :

- apport /impact pour la PF/PT*
- montant prévisionnel et caractère raisonnable de la dépense*
- lors de missions communes à plusieurs PF, le covoiturage et le partage des frais devront être privilégiés.*

Avis du bureau directeur de la SFR :

Date :

En cas d'acceptation de votre demande, vous devrez établir un bon d'intention de mission (BIM) et vous rapprocher de Sandrine (sandrine.minaud@univ-nantes.fr) et faire établir un ordre de mission de votre employeur.